



27 septembre 2023 | Quorum à 18h00 | Réunion déclarée ouverte par Caroline Rondeau

Étaient présents

Caroline Rondeau, Véronique Daoust, Cindy Vallée-Cardinal, Maryse Dorion, Carolane Lascelles, Christine Gaulin-Renaud, Katia Labonté

Questions du public

Aucune question du public.

BLOC 1 – Résolutions

✓ Adoption du projet de l'ordre du jour

Petite coquille au point 5. Remplacer 2022 par 2023.

Il est proposé par Cindy Vallée-Cardinal et appuyé par Maryse Dorion d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

Résolution : 2023.27.09-01

✓ Lecture et adoption du procès-verbal du 13 juin 2023

Caroline Rondeau fait le retour sur les maternelle ans.

Modification à apporter : Changer Daniel Bellemare par Jasmin Bellavance

Il est proposé par Cindy Vallée-Cardinal et appuyé par Maryse Dorion d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2023 tel que modifié.

ADOPTÉ

Résolution : 2023.27.09-02

✓ Élections : Vice-présidence et secrétariat

Attendu que l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement choisit son vice-président parmi les représentants des parents ;

Attendu que le vice-président ne doit pas être un membre du personnel du centre de services scolaire;

Attendu qu'il s'agit d'un mandat d'un an ;

Il est proposé par Caroline Rondeau QUE Cindy Vallée-Cardinal soit élu vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024. Cindy Vallée-Cardinal accepte d'être mise en candidature et est élue par acclamation.

APPROUVÉ

Résolution : 2023.27.09-03

Il est proposé par Véronique Daoust QUE Christine Gaulin-Renaud soit élu secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024. Christine Gaulin-Renaud accepte d'être mise en candidature et est élue par acclamation.

APPROUVÉ

Résolution : 2023.27.09-04

✓ Délégué au comité de parents

Un suivi sera fait par courriel

✓ Calendrier des rencontres du conseil d'établissement

La proposition de calendrier des rencontres a préalablement été envoyé par courriel.

Il est proposé par Caroline Rondeau et appuyé par Maryse Dorion d'approuver la proposition de calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024. APPROUVÉ

Résolution : 2023.27.09-05

✓ Régie interne du conseil d'établissement 2023-2024

Après discussion, la décision est prise de remettre le bloc 2 « consultation ». Le bloc « information » devient alors le bloc 3.

Attendu que l'article 67 de la Loi de l'instruction publique précise que le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne ;

Attendu que ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire ;

Attendu que le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents ainsi que les membres du personnel de l'école ;

Attendu que le projet de règles de régie interne a préalablement été soumis aux membres du conseil d'établissement ;

Attendu la recommandation de la direction de l'école ;

Il est proposé par Cindy Vallée-Cardinal et appuyé par Véronique Daoust QUE le conseil d'établissement adopte les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

APPROUVÉ

Résolution : 2023.27.09-06

✓ Plan de surveillance des dîneurs 2023-2024

Le plan de surveillance est présenté aux membres du CÉ.

Attendu que l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique définit qu'un service de surveillance du midi doit être offert aux élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du dîner ;

Attendu que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées délègue au conseil d'établissement le soin de définir les modalités et les conditions financières qui sont rattachées au service de surveillance-midi ;

Attendu les encadrements prescrits par l'article 11.1 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées édicté par le ministère de l'Éducation du Québec ;

Attendu qu'un ratio approximatif d'un adulte pour 50 élèves doit être appliqué pendant la période du dîner ;

Attendu le sondage mené auprès des parents quant au nombre d'élèves qui vont se prévaloir du service ;

Attendu la recommandation formulée par la direction d'école quant au plan de surveillance ;

Il est proposé par Caroline Rondeau et appuyé par Cindy Vallée-Cardinal QUE le conseil d'établissement approuve le plan de surveillance-midi présenté pour l'année scolaire 2023-2024, incluant le coût annuel ou quotidien pour les élèves utilisateurs.

APPROUVÉ

Résolution : 2023.27.09-07

✓ Fonds à destination spéciale 2023-2024

Présentation de la ventilation du FDS 2023-2024.

Attendu que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique définit notamment qu'un fonds à destination spéciale peut être créé afin de recueillir toute somme d'argent visant à soutenir financièrement les activités de l'école ;

Attendu que des sommes destinées à des projets spécifiques ont été protégées dans le Fonds à destination spéciale au 30 juin 2023 ;

Attendu que le Fonds à destination spéciale est soumis à la surveillance du conseil d'établissement ;

Attendu que les sommes seront affectées aux mêmes fins que celles présentées dans le document intitulé « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2023 » ;

Attendu la recommandation de la direction d'école visant le transfert de ces sommes au budget de l'école ;

Il est proposé par Véronique Daoust et appuyé par Cindy Valérie-Cardinal QUE le conseil d'établissement autorise que les sommes contenues au Fonds à destination spéciale soient transférées au budget de l'école pour l'année scolaire 2023-2024 tel que défini au document « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2023 ».

APPROUVÉ

Résolution : 2023.27.09-08

✓ Services complémentaires

Présentation des services complémentaires

Attendu que l'article 88 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes de services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par le centre de services scolaire;

Attendu que les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer l'offre de services complémentaires en vue de l'année scolaire 2023-2024 ;

Attendu la recommandation de la direction d'école d'offrir les services complémentaires tels que présentés;

Il est proposé par Cindy Vallée-Cardinal et appuyé par Carolanne Lascelle QUE la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers telle que présentée soit approuvée.

APPROUVÉ

Résolution : 2023.27.09-09

✓ Normes et modalités 2023-2024

Reporté à la prochaine rencontre

BLOC 2 – Informations

✓ États financiers 2022-2023

Présentation des états financiers par Katia Labonté pour l'année scolaire 2023-2024.

✓ Ajouts au budget initial 2023-2024

Explications des ajouts effectués au budget initial de 2023-2024 par Katia Labonté.

✓ Caisse scolaire

Katia Labonté nous informe qu'il n'y a pas de caisse scolaire pour l'année 2023-2024.

✓ Questions diverses

Photos scolaires : Studio la pomme verte le 20 novembre prochain.

Cour d'école : Katia Labonté nous informe que nous n'avons pas eu de subventions pour cette année.

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Véronique Daoust de levée l'assemblée. 19h07

Prochaine réunion

À déterminé, en décembre



Caroline Rondeau
Présidente



Christine Gauvin-Renaud
Secrétaire